



17 ou 112

@ [Brigade Numérique](#)

Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous
Des fiches conseils de sécurité ou de prévention
Un accès au service de pré-plainte en ligne
Des notifications locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez
Ma sécurité
Application grand public



L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous sensibilise :

Fêtes de la Toussaint : attention aux voleurs sans état d'âme

La Toussaint c'est la période du nettoyage et du fleurissement des tombes et caveaux ; mais c'est aussi la période propice aux vols à la roulotte sur les parkings des cimetières et aux vols sur les tombes

Quelques rappels de rigueur :

- Ne jamais laisser de sac à main ou tout autre objet de valeur à l'intérieur des véhicules (même non visible) , de même que les documents (carte grise...)
- Verrouiller le véhicule
- Stationner si possible le véhicule en un lieu isolé et éclairé (vigilance à accroître avec le passage à l'heure d'hiver)

MÊME POUR UNE ABSENCE DE QUELQUES MINUTES !!

Il faut aussi déplorer le vol dans les cimetières (fleurs, plaques, etc..).

Le vol n'est pas une fatalité et le bon sens ainsi que la prudence sont souvent les meilleurs des antivols.

Ne pas hésiter à signaler sans délai (composer le 17) tout comportement et toute présence suspects.

La prévention de la délinquance est l'affaire de tous.

**Pour la #Toussaint
#ContreLesVols**

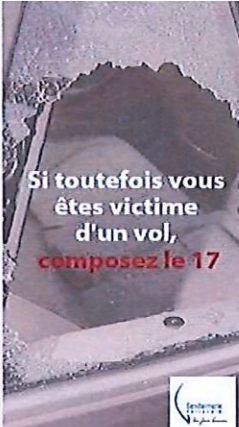
N'emportez aucun objet de valeur

Verrouillez votre véhicule

Ré retirez tout objet tentant visible depuis l'extérieur

Évitez de stationner dans un endroit isolé ou non éclairé

Si toutefois vous êtes victime d'un vol, composez le 17





17 ou 112

@ [Brigade Numérique](#)

Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous
 Des fiches conseils de sécurité ou de prévention
 Un accès au service de pré-plainte en ligne
 Des notifications locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez

Ma sécurité
Application grand public

CHANGEMENT D'HEURE : ATTENTION AUX CAMBRIOLEURS

Vous travaillez
ENCORE

ils travaillent
DÉJÀ...



A l'heure d'hiver, la nuit arrive plus tôt.
Vers 17h, l'obscurité est déjà là.
Or, nombreuses sont les personnes qui sont au travail.

Comment se protéger des cambriolages ?

Il est important de vérifier que toutes les ouvertures du domicile sont bien fermées à clé.
Pendant votre absence, il est possible de donner l'illusion d'une présence chez soi, par exemple : ampoules connectées, veilleuse, programmer l'allumage des lumières.

L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous sensibilise:

Passage à l'heure d'hiver = Attention aux voleurs

- Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement propice à la commission de cambriolages en début et fin de journée (raccourcissement de la phase diurne favorable aux cambrioleurs).
- Pour prévenir ce type de vol, adoptez des gestes élémentaires de prudence et de civisme :
 - fermez vos fenêtres, portes, volets
 - mettez vos bijoux et objets de valeurs en des lieux sûrs, discrets voire insoupçonnés
 - signalez de suite au 17 tout passage/comportement suspect de personnes / véhicules, en étant le plus précis possible (description physique, immatriculation, couleur et marque du véhicule, direction prise, etc ..avec photos si besoin)
- Améliorez vos mesures de protection :



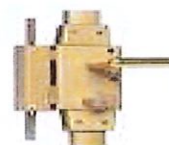
Éclairage avec détection pour l'extérieur

Alarme - Vidéosurveillance



Dispositif simulant une présence (ampoule / prise connectée, veilleuse, minuterie...)

Un dispositif de fermeture sûr



QUE FAIRE EN CAS DE VOL A LA ROULOTTE

Interdisez l'accès de la zone à toute personne, sauf en cas d'absolue nécessité. Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.

Ne touchez à rien : Ni aux portes, ni aux serrures, ni à la carrosserie, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

Ne nettoyez rien et n'effacez rien.

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.



APPELER LES FORCES DE L'ORDRE

Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie en composant le numéro d'urgence

17

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES

Faites-vous conseiller par la gendarmerie, si vous souhaitez installer des dispositifs d'alarme ou de vidéoprotection, et soyez toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.

Visitez notre site : referentsurete.fr



Votre brigade de gendarmerie locale



Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

Lutter contre les vols dans les véhicules.

Présentation de différentes mesures techniques et organisationnelles pouvant être mises en place dans le cadre de la sécurisation du véhicule.



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK
<https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais>

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Les vols commis dans les véhicules sont communément appelés

« Vols à la roulotte ».

Voici quelques mesures techniques et organisationnelles qui vous permettront de lutter contre ce phénomène.

1 / DISSUADER :

Il s'agit de mettre en place des moyens techniques ou organisationnels pour dissuader le délinquant de passer à l'acte.

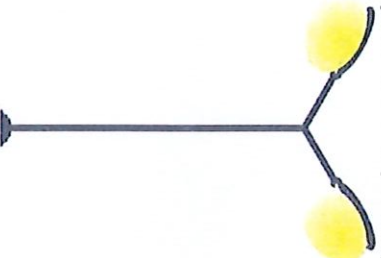
Stationnement des véhicules

Sur la voie publique :

- Ne laissez aucun objet susceptible d'attirer la convoitise à la vue. (documents administratifs, sacs apparents, appareil photo, téléphone, lunettes...).



- Stationner les véhicules dans des zones de passage, ou avec beaucoup de visibilité depuis la voie publique.



2 / BLOQUER – FREINER :

Il s'agit de mettre en place des moyens techniques pour compliquer l'action du délinquant, afin de le retarder un maximum de temps dans son action.

Sur la voie publique :

- Activer le Neiman bloquant la colonne de direction.
- Verrouiller les portières, le coffre du véhicule et remonter les fenêtres.
- Ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr pour vos objets et équipements de valeurs (sac à main, appareils, vêtements...).

Protection mécanique :

- Mettre en place un dispositif mécanique dissuasif (sabot de roue, canne, barre antivol...).

Protection électronique :

- Équiper votre véhicule d'une protection électronique :
- Système d'alarme.
- Traceur GPS (fixe ou mobile) dont certains systèmes de géolocalisation connectés à votre smartphone peuvent être installés sur tout type de véhicule.
- Système de coupe circuit ou d'antidémarrage.

ATTENTION AUX VOLS

A LA ROULOTTE !



3 / LIMITER LE PRÉJUDICE :

Il s'agit de ne pas tenter le délinquant, qui choisit sa cible souvent par opportunité.

Stationnement des véhicules

- Limiter le nombre de véhicules stationnés directement sur la voie publique. Préférez toujours un garage ou un espace sécurisé.

Véhicules et accessoires

- Ne pas faire le plein des réservoirs à carburant, avant les jours fériés, week-end ou fin de journée.

4 / ALERTER :

Il s'agit de mettre en place des moyens d'alerte, afin que le propriétaire des lieux (la victime) puisse informer le plus rapidement possible les forces de l'ordre.

Grâce à la protection électronique notamment.

En cas de déclenchement de l'alarme, sur le véhicule, restez en sécurité et faites appel aux forces de l'ordre.

**PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES
AU NIVEAU DU RISQUE IDENTIFIÉ.**

Et toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.

  En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17	
VOIS À LA ROULOTTE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE LA TOUSSAINT <i>Compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Omer</i>	

Traditionnellement, la gendarmerie nationale constate une augmentation des vols à la roulotte (vols dans les véhicules en stationnement) sur les parkings et aux abords des cimetières pendant la période des fêtes de la Toussaint.

Ceci ne doit pas être une fatalité : soyez acteur de votre sécurité !!

Dans ce contexte, les gendarmes de la Compagnie de SAINT OMER apportent une attention particulière pour lutter contre ce phénomène en accentuant la surveillance de ces lieux et tiennent également à vous rappeler les précautions élémentaires à prendre :



NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE

- Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt de courte durée
- Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule
- Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance
- Ne laissez aucun objet ou document de valeur visible depuis l'extérieur
- Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé
- Signalez tout fait suspect ou composant le 17

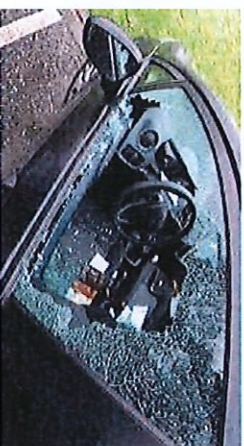
Tout véhicule ou comportement d'un individu suspect doit être signalé rapidement aux forces de l'ordre

  En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17	
VOIS À LA ROULOTTE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DE LA TOUSSAINT <i>Compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Omer</i>	

Traditionnellement, la gendarmerie nationale constate une augmentation des vols à la roulotte (vols dans les véhicules en stationnement) sur les parkings et aux abords des cimetières pendant la période des fêtes de la Toussaint.

Ceci ne doit pas être une fatalité : soyez acteur de votre sécurité !!

Dans ce contexte, les gendarmes de la Compagnie de SAINT OMER apportent une attention particulière pour lutter contre ce phénomène en accentuant la surveillance de ces lieux et tiennent également à vous rappeler les précautions élémentaires à prendre :



NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE

- Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt de courte durée
- Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule
- Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance
- Ne laissez aucun objet ou document de valeur visible depuis l'extérieur
- Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé
- Signalez tout fait suspect ou composant le 17

Tout véhicule ou comportement d'un individu suspect doit être signalé rapidement aux forces de l'ordre